

Mauves, le 21 mai 2025

Mairie ARCHE Agglo

Service : Transport scolaire

Affaire suivie par : Aurélien COLLOMB

Réf : XA/LR/AC

Objet : Abonnement transport scolaire ARCHE Agglo rentrée 2025-2026

Madame, Monsieur le Maire,

Vous avez été destinataire d'un courrier de la Région Auvergne – Rhône-Alpes vous informant des évolutions tarifaires du transport scolaire. Celui-ci précise que pour toutes les familles ayant des enfants ayants droit, scolarisés en maternelle et en élémentaire, le transport scolaire régional sera gratuit. Pour les élèves ayants droit, scolarisés en collège ou lycée, il sera demandé aux familles de s'acquitter d'un abonnement annuel de 120€.

Cette modification n'impacte pas la tarification des transports scolaires gérés par ARCHE Agglo, dont les tarifs applicables sont les suivants :

- Un abonnement annuel fixé à 93€ pour tout élève âgé de plus de 16 ans au 31 décembre de l'année civile en cours
- Pour les élèves ne respectant pas la carte scolaire, un abonnement annuel de 90€ est demandé lors de l'inscription pour les élèves âgés de moins de 16 ans au 31 décembre, et 135€ annuel pour tout élève âgé de plus de 16 ans au 31 décembre

Les élèves de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année civile en cours scolarisés et domiciliés sur les communes d'ARCHE Agglo respectant le plan des transports scolaires sont pris en charge gratuitement.

Pas de conséquence pour les élèves de vos communes à l'exception de ceux scolarisés hors d'ARCHE Agglo et dépendant de la Région et de ses tarifs.

Pour rappel les inscriptions ont démarré le 13 mai, sur le site : www.archeagglo.fr/transports-scolaires ou en physique auprès du service transport à Mauves.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le 1^{er} Vice-Président

Xavier ANGELI,

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE


